



## Participation de raccordement à l'égout

Par **Carlaora**, le **21/09/2009** à **12:02**

Bonjour,  
j'ai obtenu mon PC en janvier 2005 (sur lequel était inscrit une PRE de 1400 €), par la suite, je me suis acquittée de la TLE, des branchements aux réseaux... et la PRE ne pas était réclamée,  
4 ans et demi plus tar, on me reclame cette taxe que nous avions totalment oubliée !!! puis je avoir un recours pour l'annuler en raison du délai extrêmement long entre le PC et la facture ?  
y a t-il un délai à respecter pour envoyer les PRE ?  
en vous remerciant, cordialement